



V I L L E D E
BERGERAC

*Nous certifions que les actes portés sur la liste
ci-après, comportant 8 pages, figurent dans le recueil
n°3 de l'année 2021,*

mis à disposition le 4 juin 2021

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*

Laurence ROUAN


P A G E D E T I T R E S

DELIBERATIONS DU 27 MAI 2021

LIBELLE	N° ACTE
Rapport annuel sur la délégation de service public de la Guinguette année 2020	D20210038
Rapport annuel sur la délégation de service public du Camping Municipal « La Pelouse » année 2020	D20210039
Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20210040
Désignation d'élus pour siéger dans diverses commissions	D20210041
Désignation de représentants au sein d'un comité communal feux de forêt	D20210042
Avenants aux procès-verbaux de transfert des éléments d'actif des compétences adduction d'eau potable et assainissement	D20210043
Subventions aux associations année 2021 – Attributions complémentaires	D20210044
Actualisation des durées d'amortissement du Budget Principal	D20210045
Création d'emplois saisonniers	D20210046
Renouvellement de mises à disposition de deux fonctionnaires auprès de l'association Lou Cantou	D20210047
Création poste archiviste contractuel à mi-temps	D20210048
Remise gracieuse sur les redevances des terrasses et étalages dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19	D20210049
Contrat de Ville 2021 : Présentation des projets et participations Ville de Bergerac	D20210050
Classes découvertes et journées culturelles - Participation communale	D20210051
Groupement de commande pour la médecine préventive	D20210052
Avenant n°2 à la concession de travaux signée avec la SEM URBALYS pour la construction de la nouvelle cuisine centrale	D20210053
Délégation de service public pour la gestion de la Guinguette de Pombonne	D20210054
Actualisation du financement de l'étude sur le quartier de la Gare	D20210055
Opération sur les installations d'éclairage public – Demande au Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne (SDE 24)	D20210056
Enquête publique de déclassement du domaine public 4-6 allée de la lisière du Parc	D20210057
Acquisition de parcelles de terrain rue Sail-d'Escola – Ouverture d'une enquête publique de déclassement du domaine public	D20210058
Mise en place d'un projet urbain partenarial pour la création d'un giratoire route de Bordeaux	D20210059
Versement d'un fonds de concours à Périgord Habitat pour la réalisation de 39 logements sociaux rue Sévigné	D20210060
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - Roxhana – Attribution de subventions	D20210061
Déclassement de la route départementale N°32	D20210062
Cession d'une parcelle rue Gustave-EIFFEL au Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne	D20210063

Cession d'immeubles situés rue de la Mission, rue des Conférences et rue Fonbalquine à la SEM URBALYS	D20210064
Cession de parcelles situées chemin du Petit ROOY à la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE – Groupe Action Logement	D20210065
Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle promenade Pierre LOTI appartenant à Madame et Monsieur FOISSARD	D20210066
Acquisition d'une parcelle rue CLAIRAT appartenant à la SCI BOURDIL représentée par Monsieur VAURET	D20210067
Acquisition de lot de copropriété place Louis de la BARDONNIE appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise immeuble « Crédit Agricole »	D20210068
Acquisition d' l'immeuble dénommé La Périgourdine situé sur le quartier de la Gare appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20210069
Projet de construction d'une charpente métallique avec panneaux photovoltaïques sur les toitures site du P'tit Chat Noir – lancement d'une étude d'impact et des démarches administratives promesse de bail à construction	D20210070
Débat sur la politique générale de la commune	D20210071

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

P A G E D E T I T R E S

DELIBERATIONS DU 27 MAI 2021

LIBELLE	N° ACTE
Rapport annuel sur la délégation de service public de la Guinguette année 2020	D20210038
Rapport annuel sur la délégation de service public du Camping Municipal « La Pelouse » année 2020	D20210039
Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20210040
Désignation d'élus pour siéger dans diverses commissions	D20210041
Désignation de représentants au sein d'un comité communal feux de forêt	D20210042
Avenants aux procès-verbaux de transfert des éléments d'actif des compétences adduction d'eau potable et assainissement	D20210043
Subventions aux associations année 2021 – Attributions complémentaires	D20210044
Actualisation des durées d'amortissement du Budget Principal	D20210045
Création d'emplois saisonniers	D20210046
Renouvellement de mises à disposition de deux fonctionnaires auprès de l'association Lou Cantou	D20210047
Création poste archiviste contractuel à mi-temps	D20210048
Remise gracieuse sur les redevances des terrasses et étalages dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19	D20210049
Contrat de Ville 2021 : Présentation des projets et participations Ville de Bergerac	D20210050
Classes découvertes et journées culturelles - Participation communale	D20210051
Groupement de commande pour la médecine préventive	D20210052
Avenant n°2 à la concession de travaux signée avec la SEM URBALYS pour la construction de la nouvelle cuisine centrale	D20210053
Délégation de service public pour la gestion de la Guinguette de Pombonne	D20210054
Actualisation du financement de l'étude sur le quartier de la Gare	D20210055
Opération sur les installations d'éclairage public – Demande au Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne (SDE 24)	D20210056
Enquête publique de déclassement du domaine public 4-6 allée de la lisière du Parc	D20210057
Acquisition de parcelles de terrain rue Sail-d'Escola – Ouverture d'une enquête publique de déclassement du domaine public	D20210058
Mise en place d'un projet urbain partenarial pour la création d'un giratoire route de Bordeaux	D20210059
Versement d'un fonds de concours à Périgord Habitat pour la réalisation de 39 logements sociaux rue Sévigné	D20210060
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - Roxhana – Attribution de subventions	D20210061
Déclassement de la route départementale N°32	D20210062
Cession d'une parcelle rue Gustave-EIFFEL au Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne	D20210063

Cession d'immeubles situés rue de la Mission, rue des Conférences et rue Fonbalquine à la SEM URBALYS	D20210064
Cession de parcelles situées chemin du Petit ROOY à la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE – Groupe Action Logement	D20210065
Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle promenade Pierre LOTI appartenant à Madame et Monsieur FOISSARD	D20210066
Acquisition d'une parcelle rue CLAIRAT appartenant à la SCI BOURDIL représentée par Monsieur VAURET	D20210067
Acquisition de lot de copropriété place Louis de la BARDONNIE appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise immeuble « Crédit Agricole »	D20210068
Acquisition d' l'immeuble dénommé La Périgourdine situé sur le quartier de la Gare appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20210069
Projet de construction d'une charpente métallique avec panneaux photovoltaïques sur les toitures site du P'tit Chat Noir – lancement d'une étude d'impact et des démarches administratives promesse de bail à construction	D20210070
Débat sur la politique générale de la commune	D20210071

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

DECISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Convention de mise à disposition d'un local avec l'association des retraités Lou Cantou et l'association Qi Long Paï à la salle Pierre Guichard (parc Jean Jaurès)	L20200296
Convention avec la SEM URBALYS Habitat pour l'assistance à la passation d'un marché public relatif à une convention de management	L20210015
Convention de mise à disposition de locaux avec les associations Arcalia, Canal Pourpre et Radio Club Cyrano au 19 rue Émile Zola,	L20210017
Convention de mise à disposition de locaux avec les associations les Paniers Bio des Deux Rives, le Comité Départemental Dordogne Agenais de la Fédération Sportive et Culturelle de France ainsi que le Comité de Jumelage Bergerac Repentigny au 25 boulevard Henri Sicard	L20210018
Contrat de prestations pour les Estivales 2021 avec l'association Uni-Son pour les Estivales 2020 – Avenant n°1	L20210019
Demande de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021	L20210021
Renouvellement d'adhésion à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables pour 2021	L20210045
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise INEO INFRACOM pour la mise en place de logiciels et de matériels, fourniture d'un service de maintenance pour les installations téléphoniques de la Ville – Avenant n°2	L20210048
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour des travaux de rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiment associatif rue Saint Esprit (2ème phase)	L20210049
Contrats de prestations pour les Estivales 2021 avec la SAS JUNZI ARTS – Avenant n°1	L20210051
Régie de recettes des cimetières (avenant n°4)	L20210052
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AGENCE HA pour une mission de conception, suivi de réalisation et intégration de la scénographie au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Bergerac	L20210053
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SAS APAVE SUD EUROPE pour des vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements de la Ville	L20210054
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour le contrôle technique et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de l'Église Notre-Dame	L20210055
Demande de subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la valorisation et le soutien aux projets et aux structures de médiation et d'éducation Villes et Pays d'Art et d'Histoire	L20210063
Fin de mise à disposition à la Maison des Associations avec l'association Huit de Cœur – Avenant n°1	L20210064
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation des réunions publiques pour les écoles	L20210066
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour des travaux de restauration de l'Église Notre-Dame	L20210068
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SMAC pour des travaux de bardage de protection de la structure bois du gymnase du Tounet	L20210069
Conventions de mise à disposition de locaux avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'association Arc en Ciel à la Maison des Syndicats pour la formation BAFA	L20210073
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société FC DISTRIBUTION pour l'entretien et la réfection de toitures de bâtiments communaux – Lot n°2 : bac acier - Marchés subséquents : isolation de la toiture de la salle multisports Espace René Coicaud	L20210074
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société DORDOGNE TOITURES pour des travaux d'entretien et la réfection de toitures de bâtiments communaux – Lot n°2 : bac acier - Marchés subséquents : réfection de la toiture de la salle polyvalente de l'école Suzanne Lacore	L20210075
Convention avec la société FUCHS SPORTS pour la mise à disposition du stade de Campréal à des fins d'installation d'un système de captation pour l'enregistrement vidéo des matchs de championnats amateurs de Division National 2 et/ou National 3 organisés par la Fédération Française de Football	L20210076
Convention avec l'auto école OLCD pour l'occupation de l'allée Fernand Cousteille sur la plaine des sports de Picquecailloux	L20210078

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SARL NADAL, pour la réhabilitation du music-hall « Le Bambino » - Avenant n°2 au lot 1	L20210079
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise ETS MARQUANT pour la réhabilitation du music-hall « Le Bambino » - Avenant n°2 au lot 3	L20210080
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise NOVAMIANTE pour la réhabilitation du music-hall - Avenant n°2 au lot 4	L20210081
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise FC DISTRIBUTION pour la réhabilitation du music-hall « Le Bambino » - Avenant n°2 au lot 2	L20210082
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec les associations AIDE 24, BASE et QUESTION DE CULTURE pour des services d'insertion professionnelle par l'activité économique	L20210083
Rétrocession de concession au cimetière La Beylive	L20210094
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation du Conseil Municipal du 25 mars 2021	L20210097
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SA MATHIEU pour la reprise et l'acquisition d'une balayeuse-aspiratrice de voirie	L20210100
Assurance de la Ville - avenant au contrat responsabilités professionnelle et décennale souscrit auprès de la SMACL Assurances	L20210103
Assurance de la Ville - avenant n°3 au contrat dommages aux biens et risques annexes souscrit auprès de la MAIF	L20210102
Protection fonctionnelle – Défense des intérêts des agents de la Ville – Convention d'honoraires avocat	L20210109
Régie de recettes et d'avances de menues dépenses et d'achats sur internet (création)	L20210113
Régie de recettes et d'avances des services municipaux (clôture)	L20210114
Assurance de la Ville - contrat responsabilité civile souscrit auprès de la SMACL Assurances	L20210116
Assurance de la Ville - avenant n°1 au contrat « véhicules à moteur » souscrit auprès de la SMACL Assurances	L20210117
Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine pour des travaux d'urgence visant à la réouverture partielle de l'Église Notre-Dame (tranche 1)	L20210120

Pour le Maire,
 La Première Adjointe,

 Laurence ROUAN

ARRETES DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
<p><u>MODIFICATIF N°500</u></p> <p>-Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des Trois Frères Cassadou, uniquement sur les emplacements matérialisés dont un emplacement pour une durée limitée à 15 minutes de 7H00 à 19H00, au droit du n° 54. 	AG20210498
<p><u>MODIFICATIF N°501</u></p> <p>Précisant que la sécurité sur les voies du Domaine Public nécessite de ralentir la vitesse de circulation des véhicules par l'implantation d'un aménagement de type « coussin berlinois » dans certaines rues est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHEMIN DU PETIT ROOY : <ul style="list-style-type: none"> • un coussin dans l'axe de la chaussée à hauteur du numéro 10 et un coussin dans l'axe de la chaussée à hauteur du n° 9 ; • un coussin dans l'axe de la chaussée à hauteur du n° 14 et un coussin dans l'axe de la chaussée à hauteur du n° 11. 	AG20210591
<p><u>MODIFICATIF N°502</u></p> <p>Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans les artères ou sections de voies suivantes, est modifié comme suit :</p> <p><u>L'alinéa suivant est supprimé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Eugène FROMENTIN, dans le sens rue Neuve d'Argenson / rue Lakanal, sauf en ce qui concerne la section comprise entre la rue Lakanal et l'immeuble portant le numéro 9, où la circulation reste autorisée dans les deux sens pour les riverains uniquement. <p>Précisant que des zones de rencontres sont instaurées, (priorité donnée aux piétons qui peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voie, vitesse des véhicules limitée à 20 km/h et stationnement des véhicules est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet), dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Eugène FROMENTIN, section comprise entre la rue Lakanal et le n° 9. <p>Précisant que des aires piétonnes affectées à la circulation des piétons et aménagées en conséquence et que les conducteurs de cycles peuvent y circuler à la condition de conserver l'allure au pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Eugène FROMENTIN, section comprise entre la rue Neuve d'Argenson et le n° 9 rue Eugène Fromentin ; <p>Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zones « 30 », dans certaines voies est modifié et complété comme suit :</p> <p><u>L'alinéa suivant est supprimé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Eugène FROMENTIN <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence, dans les voies suivantes, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Eugène FROMENTIN, section comprise entre la rue Lakanal et le n° 4, côté des numéros pairs, uniquement sur les emplacements matérialisés ; <p>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, dans certaines rues, est modifié et complété comme suit :</p>	AG20210610

Stationnement gratuit :

- rue NEUVE D'ARGENSON
- en périphérie de la place de la République, face aux numéros 119 et 121 (2 places)
- devant l'immeuble portant le numéro 28 (1 place),

- place de la FONBALQUINE, au droit de l'immeuble portant le n° 9 (1 place)

L'alinéa suivant est supprimé :

- rue NEUVE D'ARGENSON
- en périphérie de la place de la République, face aux numéros 115, 117 et 119 (3 places),
- devant l'immeuble portant le numéro 28 (1 place),

Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence, dans certaines rues, est modifié et complété comme suit :

- rue NEUVE D'ARGENSON, face aux numéros 103 à 105, côté pourtour de la place de la République, pour une durée limitée à 15 minutes, de 7H00 à 19H00 (sur 2 emplacements matérialisés).
- cours ALSACE LORRAINE,
- pour une durée limitée à 15 minutes, de 7H00 à 19H00, au droit de l'immeuble portant le n° 27 ;
- pour une durée limitée à 15 minutes, de 7H00 à 19H00, au droit de l'immeuble portant le n° 6 ;
- rue DUGUESCLIN, sur deux emplacements pour une durée limitée à 15 minutes, face au n° 24, le long du pourtour de la place du Foirail.

L'alinéa suivant est supprimé :

- cours ALSACE LORRAINE, pour une durée limitée à 15 minutes, de 7H00 à 19H00, au droit des immeubles portant les numéros 6 et 19-21.

Les dispositions de l'article 27 – Partie II – paragraphe 1 – alinéa a) définissant les modalités relatives aux zones payantes sur voirie, instituant une zone verte dans laquelle le stationnement est payant les jours ouvrables de 9H à 12H et de 14H à 19H sauf les dimanches, jours fériés et samedis après-midi et où les abonnements sont admis, dans certaines rues, est modifié et complété comme suit :

- rue NEUVE D'ARGENSON :
- côté pourtour de la place de la République, section comprise face au n° 97 et la rue du Docteur Simounet (10 places)
- section comprise entre la rue du Périgord et le n° 91 rue Neuve d'Argenson

L'alinéa suivant est supprimé :

- Rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre la rue du Périgord et la rue du Docteur Simounet.

Précisant que des emplacements de stationnement et si nécessaire l'aménagement d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et de ramassage scolaire et de cars de tourisme pendant la montée ou la descente des passagers. Les emplacements de stationnement sont matérialisés sur la chaussée par une ligne zig-zag jaune, dans certains endroits, est modifié et complété comme suit :

- rue NEUVE D'ARGENSON,
- sur le pourtour de la place de la République, face aux numéros 97 à 99 et devant la Mairie. Une tolérance est toutefois accordée sur ces emplacements pour le stationnement de courte durée des cars de tourisme ;

L'alinéa suivant est supprimé :

- rue NEUVE d'ARGENSON devant la Mairie et sur le pourtour de la place de la République, face aux numéros 97 à 113. Une tolérance est toutefois accordée sur ces emplacements pour le stationnement de courte durée des cars de tourisme.

Précisant que la sécurité sur les voies du Domaine Public nécessite de ralentir la vitesse de circulation des véhicules par l'implantation d'un aménagement de type « plateau surélevé » dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :

- rue NEUVE d'ARGENSON, section comprise entre les numéros 99 et 101, sur la totalité de la chaussée.

Précisant que la circulation et le stationnement des cycles sont sécurisés par l'extension des zones aménagées en bandes cyclables, pistes cyclables et stationnement vélos, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :

1- Bandes Cyclables :

- rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre le giratoire du Palais de Justice et la rue du Docteur Simounet, des deux côtés de la voie ;
- rue des CARMES, dans le sens Nord-Sud.

MODIFICATIF N°503

Précisant que **des navettes « Coeur de Ville »** sont mises en place, à compter du lundi 17 juin 2019, du lundi au samedi, de 7H30 à 19H15, sur une fréquence de passage de 13 minutes et sont autorisées à effectuer des arrêts sur la chaussée, pour faire monter les usagers à leurs demandes, sur le circuit matérialisé par une bande de couleur mandarine, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :

- **des navettes « Coeur de Ville »** sont mises en place, à compter du mardi 1^{er} juin 2021, du lundi au samedi, de 7H30 à 19H15, sur une fréquence de passage de 12 minutes et sont autorisées à effectuer des arrêts sur la chaussée, pour faire monter les usagers à leurs demandes, sur le circuit matérialisé par une bande de couleur mandarine, sur les voies suivantes :

- allée Lucien VIDEAU ;
- rue Anatole FRANCE, section comprise entre l'allée Lucien Videau et la rue Guilbeaud ;
- rue Roland GARROS ;
- rue Junien RABIER ;
- rue Prosper FAUGERE ;
- rue POZZI, section comprise entre les numéros 40 et 2 ;
- rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre la place du Pont et le n° 23 de la rue Neuve d'Argenson ;
- rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre la place Malbec et le giratoire du Palais de Justice ;
- rue des CARMES ;
- boulevard Victor HUGO ;
- avenue du 108ème REGIMENT D'INFANTERIE, section comprise entre les numéros 16 et 2 ;
- cours ALSACE LORRAINE ;
- boulevard MONTAIGNE ;
- place GAMBETTA, section comprise entre les numéros 44 et 14 ;
- rue CYRANO, section comprise entre le n° 12 et la place de Lattre de Tassigny ;
- rue MOUNET SULLY ;
- rue du PONT SAINT-JEAN ;
- avenue Aristide BRIAND ;
- chemin du MOULIN DE SAINT-ONGER ;
- rue SAINT-ESPRIT ;
- quai SALVETTE ;
- rue Hippolyte TAINE ;
- rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre le giratoire du Vieux Pont et la rue Junien Rabier ;
- rue DUGUESCLIN, section comprise entre les numéros 26 et 20 ;
- rue Emile VIEILLEFOND ;
- rue du Professeur TESTUT, section comprise entre le n° 19 et la rue Junien Rabier.
- rue Jules MICHELET, section comprise entre la rue Junien Rabier et la rue Roland Garros ;
- rue Roland GARROS ;
- boulevard Auguste COMTE ;
- rue Katherine TRAISSAC ;
- rue CLAIRAT, section comprise entre le giratoire du pont Louis Pimont et la rue Emile Zola ;
- rue Emile ZOLA ;
- rue Anatole FRANCE, section comprise entre la rue Emile Zola et l'allée Lucien Videau.

AG20210719

Précisant que les usagers des navettes « Coeur de Ville » ne seront autorisés qu'à descendre uniquement aux emplacements fixes matérialisés par des poteaux d'arrêt de transport de couleur mandarine, dans certaines rues, est modifié et complété comme suit :

- allée Lucien VIDEAU, au droit de la salle Anatole France (parking relais) ;
- rue CLAIRAT, au droit du n° 117 ;
- rue Junien RABIER, au niveau du n° 26 ;
- rue NEUVE d'ARGENSON au droit du n° 19 ;
- rue des CARMES, au droit du n° 6 ;
- avenue du 108ème REGIMENT D'INFANTERIE, sur l'emplacement bus, au niveau de l'entrée du parking de la gare ;
- place de LATTRE DE TASSIGNY, sur le voie de circulation comprise entre la rue Cyrano et la rue des Faures, face aux emplacements « 15 mn » ;
- place Maurice LOUPIAS ;
- avenue Aristide BRIAND (à l'angle de la rue André Maurois) ;
- quai SALVETTE, au niveau de la Maison des Vins et du Tourisme.
- chemin du MOULIN DE SAINT-ONGER, sur le parking de l'école primaire René Desmaison (parking relais).

Précisant que les conducteurs de véhicules doivent céder le passage aux véhicules venant de gauche comme de droite et respecter les indications des panneaux réglementaires de type AB3a, les conducteurs, dans certaines voies, sont modifiées et complétées comme suit :

- dans le cadre des navettes « Coeur de Ville »

- venant de la rue ANATOLE FRANCE, avant d'engager dans l'allée Lucien Videau, dans le sens Ouest-Est, face au point d'arrêt des navettes ;
- venant de l'allée Lucien VIDEAU, avant de s'engager dans la rue Anatole France, dans le cadre des , au niveau du point d'arrêt des navettes ;
- venant du chemin du MOULIN DE SAINT-ONGER, dans le sens Nord-Sud, au niveau du site des conteneurs, avant de s'engager avenue Aristide Briand.

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN